



A.P.E.E.F

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 11 Novembre 2017

Le Président par intérim de l'APEEF, Mr Romain COGNE ouvre la séance à 10h00 et remercie les parents pour leur présence. Il présente l'ordre du jour :

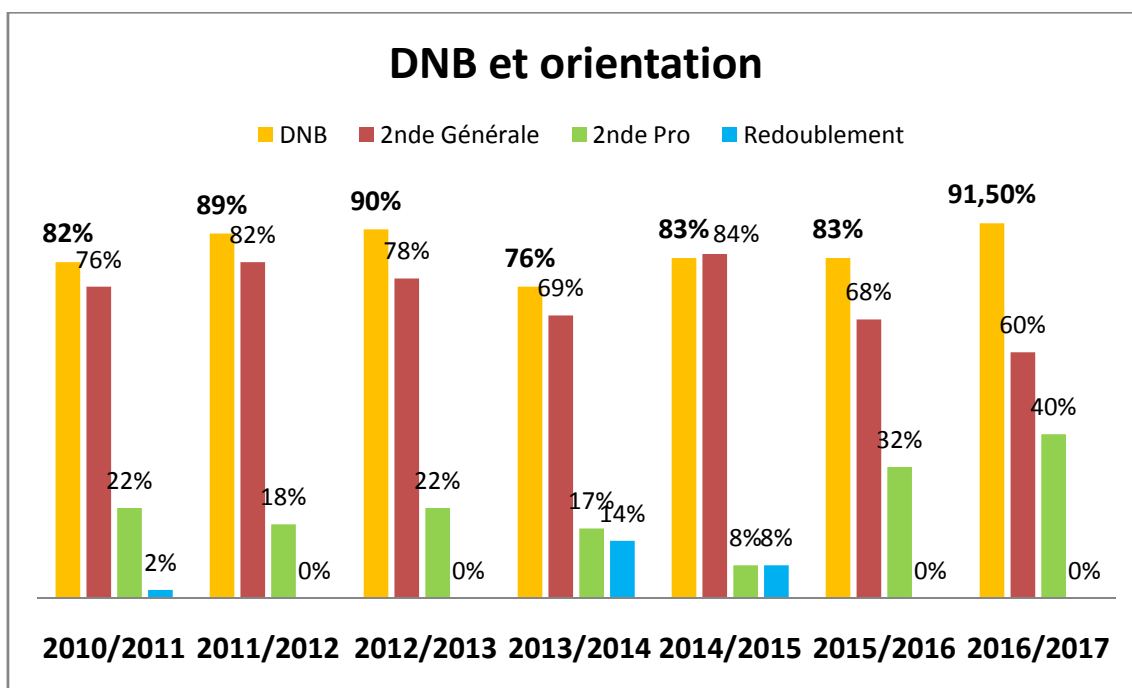
1. Bilan de la rentrée 2017
2. Etat des travaux
3. L'action du bureau sortant
4. Election des membres du Conseil de Gestion
5. Questions diverses

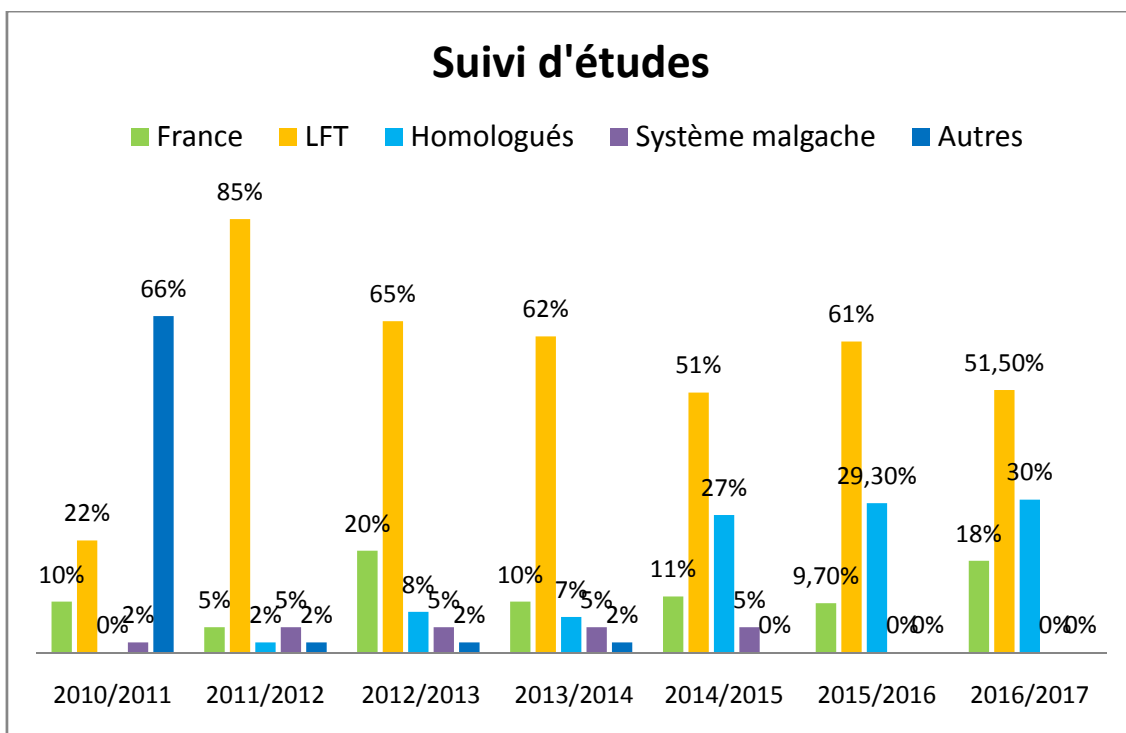
Le Président donne la parole à M. GAZZOLI, Principal.

Bilan de la rentrée 2017

Le Principal rappelle que le collège René CASSIN

- Appartient au réseau de l'agence pour l'enseignement Français à l'étranger (convention entre l'APEEF et l'AEFE).
- Que les programmes d'enseignement sont conformes aux instructions du Ministère de l'Education Nationale (Homologation).
- Que le collège René Cassin est un établissement de droit privé, géré et financé par une association de Parents d'élèves et subventionné par l'état français (une partie des salaires, bourses et subventions diverses).





Structure pédagogique 2017/2018

15 classes

Maternelle	PS+MS 18	MS+GS 21			
Élémentaire	CP 12	CE1 20	CE2 20	CM1/CM2 22	CM2 26
Collège	6^{ème} 37	5^{ème} 35	4^{ème} 34	3^{ème} 38	

Priorité de l'année scolaire

Mettre en œuvre le projet d'établissement 2017/2020

Axe 1 : Excellence éducative du réseau, Réussite des élèves

Axe 2 : Orientation, parcours de formation

Axe 3 : Développer la pratique des langues vivantes

Axe 4 : Le numérique

Axe 5 : Construire ensemble

Axe 6 : Coopération, ouverture sur le pays d'accueil

Ouverture d'un lycée CNED à la rentrée 2018

Objectif :

Permettre aux élèves non boursiers de poursuivre une scolarité lycée à Fianarantsoa.

Fonctionnement :

- **Une APE gestionnaire**, elle disposera de statuts distincts de l'APEEF et d'un compte bancaire propre.
- **Convention avec le CNED**, le collège René CASSIN passe une convention avec le CNED, le Principal est le correspondant.
- **Convention APEEF/ APE CNED**, mise à disposition de locaux équipés en contrepartie d'une participation annuelle forfaitaire.
- **Assistants pédagogiques**, employés par l'APE CNED, ils suivent le travail des élèves. Ce sont des enseignants de l'établissement en contrat local. Les enseignants détachés auprès de l'AEFE ne peuvent exercer cette fonction.

- **Coordination**, un enseignant de l'établissement assure la coordination de la structure par délégation du chef d'établissement.

Frais de scolarité

Ils se composent d'une part versée directement au CNED pour l'inscription des élèves et d'une part versée à l'établissement pour la rémunération des assistants pédagogiques et frais de structure.

Le Principal informe les parents que toutes les informations seront communiquées en cours d'année pour une ouverture effective d'une section 2nd dès la rentrée de septembre.

Chaînes téléphoniques et Peste

Le Principal rappelle l'importance des chaînes téléphoniques, la récente épidémie de peste et la fermeture de l'établissement ont montré l'importance de pouvoir joindre rapidement les familles. Ces chaînes ne sont efficaces que si chacun joue son rôle et transmet le message au suivant. Les parents doivent prévenir l'établissement en cas de changement de numéro de téléphone.

Un parent d'élève demande si des mesures particulières ont été prises depuis la réouverture.

Le Principal informe les familles qu'un protocole a été élaboré et diffusé dans les établissements français à l'étranger par l'ambassade. Il est joint en annexe du compte-rendu. De plus l'établissement a été doté d'un thermomètre sans contact et de masques de protection.

Travaux de sécurisation en cours

Le Principal rappelle que suite au dossier de demande de subvention déposé, l'AEFE a accordé à l'APEEF une subvention de 285 414,00 euros soit 997 951 048,95 AR.

Une première tranche de travaux a été réalisée en juillet/août :

- Confortement du mur de soutènement de la cour de l'école
- Démolition et reconstruction des bâtiments de la cour (sanitaires, salle des professeurs, local maintenance)
- Réfection de la cour de l'école
- Création d'une passerelle de liaison internat filles/internat garçons

Une seconde tranche de travaux a débuté :

Novembre et décembre

- Réalisation d'un préau dans la cour de l'école.
- Remise aux normes de l'ensemble de l'installation électrique de l'établissement.
- Installation de nouveaux systèmes d'alarme (incendie et confinement)

Action du bureau sortant

M.COGNE et M.HUBERT présente l'action du bureau sortant.

- Finalisation du projet Malulu (Internat Garçons)
- Poursuite des bonnes pratiques de gestion (deux exercices bénéficiaires)
- Réécriture des statuts de l'APEEF
- Ecriture du règlement intérieur des personnels
- Convention AEFE/APEEF
- Plan d'équipement informatique
- Travaux de réhabilitation en cours

Election du nouveau bureau

Le Président rappelle les statuts de l'association et précise les modalités de vote.

Une liste de dix titulaires et dix suppléants est soumise au vote des membres de l'assemblée générale.

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Romain COGNE	TIT	1	Domoina RANDRIA	SUP
2	Hubert LAURENT	TIT	2	Mirana PHILIPSON	SUP
3	Bella TOURAINE	TIT	3	Mamitiana ANDRIANOME	SUP
4	Hasina RANDRIAMAHAZO	TIT	4	Tantely RAZAFINDRAVELO	SUP
5	Abel MADASON	TIT	5	Stephen FRANCEUS	SUP
6	Guillaume RAVELOSON	TIT	6	RAMANANJATO	SUP
7	Anthony RAKOTOMALALA	TIT	7	Isabelle BERGE	SUP
8	Charles Hubert PREATO	TIT	8	Jovial ANDRIANIRINA	SUP
9	Jacky RAZAFIMANDIMBY	TIT	9	Fanja RASOAMALALA	SUP
10	Vishvas SANTILAL	TIT	10	Jocelyn RANDRIANARIJAONA	SUP

Nombre de votants	68
Nombre de suffrages exprimés	68
Vote blanc	0
Vote nul	0
Vote pour	68
Liste adoptée à l'unanimité	

Question diverse

M.TOURAINE, parent d'élèves, souhaite connaître les décisions prises par l'établissement concernant la récupération des cours suite à la fermeture.

Le Principal rappelle que :

- La fermeture a été imposée par l'Ambassade de France
- Que les personnels administratifs et de service ont travaillé normalement
- Que les enseignants ont maintenu une continuité pédagogique et assuré une partie de leurs heures dans l'établissement.

L'ambassade de France a transmis aux chefs d'établissements les conditions possibles du rattrapage de ces heures en précisant que :

- le calendrier scolaire ne sera pas modifié
- les récupérations seront organisées par chaque établissement dans le respect des rythmes chronobiologiques des enfants.

Au regard de ces différentes contraintes, le Principal proposera un cadre de réflexion aux équipes enseignantes pour organiser ce rattrapage :

La récupération

- n'excédera pas 9 demi-journées.
- sera adaptée à chaque cycle.
- ne concernera pas nécessairement toutes les classes
- ne se fera pas avant le mois de janvier

Le bureau de l'association des parents réfléchira de son côté à la possibilité de rembourser aux parents une partie des écolages.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 11h15.

Fait le, 13 novembre 2017

Le Président,

Romain COGNE